BULLETIN MUNICIPAL 2025

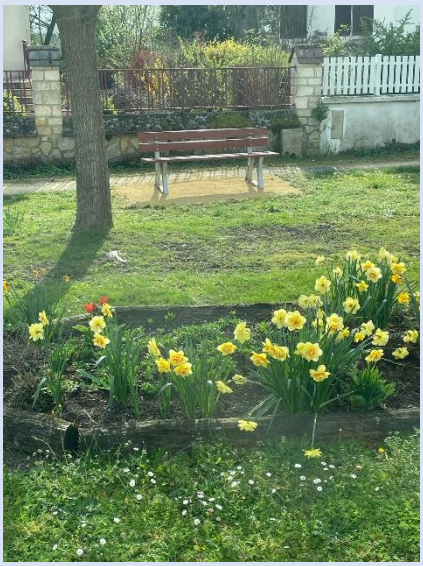

Mairie DE TOURNON SAINT PIERRE

Bulletin d'informations communales
Directeur de la publication :
Nicole THIBAULT

Impression :
Imagidée

N°11

Crédit photos :
Mairie de Tournon Saint Pierre
CC Loches Sud Touraine

LE MOT DU MAIRE …

Chers Tournonnaises, chers Tournonnais,
C'est avec un réel plaisir que je vous présente le bulletin municipal…….avec toutes mes excuses pour ce retard.

Même si nous ne pouvons ignorer les défis qui se dressent devant nous, restons solidaires et confiants en l'avenir. Le monde traverse une période d'instabilité sans précédent, marquée par des tensions géopolitiques et économiques qui affectent chacune et chacun d'entre nous.
Malgré ce contexte qui nous oblige à toujours plus de restrictions financières, nous poursuivons notre route, avec cette volonté de ne pas alourdir les finances de la commune.

Voici quelques réalisations de 2024 :
Fin de l'aménagement de la rue des Cyclamens, travaux d'entretien de voirie, création de fossés, travaux d'entretien dans les logements communaux, remplacement de la climatisation et changement des stores dans la salle des fêtes, achat petits matériels, fleurissement …..

Pour 2025 :
D'autres travaux de voirie sont envisagés, curage des fossés, entretien des chemins, pose d'une réserve incendie, achat de panneaux signalétiques, reliures registres, fleurissement….

Je remercie l'ensemble des élus pour leur implication.
Au service administratif, nous avons eu le départ de la secrétaire de mairie, Céline, qui est partie pour de nouvelles aventures, nous la remercions vivement pour son travail et son sérieux durant toutes ces années.
Léa est arrivée à votre service, nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne intégration.
Au service technique, je remercie les employés communaux pour leur professionnalisme, leur investissement au quotidien, l'équipe a, d'ailleurs été renforcée par l'arrivée d'un contrat PEC (parcours emploi compétence) pour un an.

Je remercie, également, chacun des acteurs de notre communes : les entreprises, les commerçants, les artisans, piliers de notre économie locale qui contribuent au rayonnement de notre commune et du territoire ainsi qu'à la qualité de vie qu'on peut y trouver.
Je n'oublie pas notre monde agricole durement frappé cette année par les mauvaises conditions climatiques, le tout dans un contexte mondial tourmenté et incertain.
Merci également aux associations, les manifestations sont des moments de joie et de partage renforçant les liens qui nous unissent.

J'ai une pensée particulière aux personnes seules, malades ou endeuillées.
Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants, n'hésitez pas à venir vous signaler en mairie.

A toutes et à tous, je tiens à vous assurer de notre bonne volonté à poursuivre notre mission, notre engagement pour le bien-être de chaque habitant.
Continuons à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre, travailler et s'épanouir.

Merci pour votre confiance. Bonne lecture.
Cordialement.
Nicole Thibault

SOMMAIRE

La Vie Communale
Loches Sud Touraine
Multi-Accueil
Le Mot des Associations
Comptes-Rendus

NUMEROS UTILES

Mairie 2 place du 11 novembre
Tél. : 02 54 37 50 02
Horaires du secrétariat :
Lundi et vendredi 09H00-12H30 et 14H00-17H00
Mardi, mercredi et jeudi 09H00-12H30

Assistante sociale :
Contactez la Maison Départementale de la Solidarité de PREUILLY SUR CLAISE - 3 Avenue du 11 Novembre (02 47 94 64 16 ou 02 47 59 07 03)

Communauté de communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la liberté 37600 LOCHES
02 47 91 19 20

Multi accueil de Tournon-St-Pierre
02 54 28 72 20

Médiathèque de Tournon-St-Martin
12 rue Grande – 02 54 37 96 51 Horaires :
mardi et samedi de 10H00 à 12H00,
mercredi de 14H30 à 16H30,
samedi de 9H00 à 12H00.

Syndicat des Eaux de la Région de Fontgombault
3 rue du châtelet – 02 54 37 29 21.
Syndicat Mixte d'Assainissement Collectif Mairie de Tournon St Martin – 02 42 16 00 18. Pour toutes questions concernant la facturation, s'adresser à la mairie de Tournon St Martin.

Urgences
Gendarmerie : 17
Médecin de garde-SAMU : 15
Pompiers : 18
Samu Social : 115
Pharmacie de garde : 32 37
Hôpital de Le Blanc : 02 54 28 28 28
Hôpital de Châtellerault : 05 49 02 90 90

Santé
Maison de santé Tournon-St-Martin :
02 45 28 00 44

LOCATION SALLE DES FETES	TSP -TSM*	Hors Tournon
FORMULE 1 JOUR	**139 €**	**181 €**
FORMULE WEEK-END	**178 €**	**219 €**
VIN D'HONNEUR	**45 €**	**61 €**
CUISINE	**82 €**	**82 €**
CHAUFFAGE/CLIMATISATION 1 JOUR	**53 €**	**53 €**
CHAUFFAGE/CLIMATISATION 2 JOURS	**60 €**	**60 €**
NETTOYAGE (En cas de non nettoyage par les utilisateurs)	**54 €**	**54 €**
NETTOYAGE (Vin d'honneur)	**39 €**	**39 €**

Chèque de caution : 500 €
*TSP/TSM : Tournon Saint Pierre / Tournon Saint Martin

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS	TARIF 2025
PARTICULIERS	**78 €**
ASSOCIATIONS	**Gratuit**

Chèque de caution : 200 €

TARIFS DU CIMETIÈRE

CONCESSIONS (2m²)
- Concession cinquantenaire..... 113 euros
- Concession trentenaire..... 65 euros

CREUSEMENT DE FOSSES
- Fosse simple (profondeur 1,60 m) ..... 87 euros

COLOMBARIUM
- Concession 15 ans ..... 408 euros
- Concession 30 ans ..... 546 euros
- Concession 50 ans ..... 817 euros
- Ouverture de case pour urne supplémentaire..... 44 euros

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

PARPIROLLES Cléïa
Le 16 Février 2024

LACOUETTE-RATE Malo
Le 08 Mars 2024

BARRE Clément
Le 31 Mai 2024

MASON Nori
Le 28 Août 2024
Félicitations aux parents

MARIAGE :

MARCHAIS Sébastien et IZORE Magalie
Le 07 Septembre 2024
Tous nos vœux de bonheur aux époux

DÉCÈS :

GRIFFON Michel,
Le 14 Avril 2024

PERAT Geneviève née RICHARD,
Le 20 Novembre 2024

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles

REPAS DES AINÉS

Le Samedi 07 décembre à midi, les personnes de plus de 75 ans et habitant la commune, ont été invitées à passer un moment festif à la salle des fêtes avec l'intervention de Mr. Blardat Christophe accordéoniste.

Cette année, la participation a été ouverte à toute personne le désirant sous réserve qu'elle assume financièrement sa participation au repas.

Apéritif et ses amuse-bouches

Pain de truite aux amandes sauce cocktail

Cuisse de canard confit au romarin et ses accompagnements

Salade-Fromages

Délice de Noël

Café

RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

BONNE ROUTE CÉLINE

Le 15 mars 2024, Céline, notre secrétaire de mairie est partie pour de nouvelles aventures, après 12 années de bons et loyaux services.
Au nom du Conseil Municipal, qu'elle soit remerciée pour son travail accompli, son professionnalisme, son dévouement.
Bonne continuation et belle réussite pour la suite de cette nouvelle carrière.
MERCI CÉLINE

BIENVENUE LÉA

Léa est arrivée en remplacement le 01 mars 2024.
Au nom du Conseil Municipal, je lui souhaite la bienvenue.
Grâce à sa motivation et sa perspicacité, nous sommes convaincus qu'elle saura être à la hauteur de vos demandes.
Bonne continuation parmi nous.
MERCI LÉA

Cérémonies Officielles

Crue

Aménagement à Renusson

ENTREPRISES DE VOTRE COMMUNE

ARTISANS

DSJ mécanique et carrosserie……..02 54 38 75 68
EURL BRUNET : menuiserie……02 54 37 55 56
HERVOUET Mickaël : électricien……02 54 28 71 66
SAS VAN INGEN forage……..02 54 37 58 91
POWERS MOTORS : concessionnaire automobile……..02 54 28 52 68

COMMERCANTS

INSTANT PRESENT : BAR TABAC PMU……02 42 16 00 21
SARL SAILLY Dominique : épicerie, boucherie……..02 54 37 51 04

PRODUCTEURS

Ferme de la Mésange Van Ingen Jérémy et Claire……06 81 92 60 35
……fermelamesange@gmail.com

AUTRES

M&LIE – Du Bonheur En Thérapie : Emilie Langlais ……..06 73 77 21 84
LAVERGNE Fabienne : création de vêtements……..06 33 28 47 93

M & Lie – Du Bonheur en Thérapie

Je suis Emilie LANGLAIS, Accompagnante Guérisseuse.

J'ai créé M & Lie – Du Bonheur en Thérapie pour accompagner les humains et les animaux, vers un mieux-être émotionnel, physique et mental.

Pour cela j'utilise plusieurs techniques (la kinésiologie, les soins et les nettoyages énergétiques, la guidance, l'accompagnement avec les animaux, la communication animale....) afin d'adapter mes séances à chaque être.

Mon objectif est de vous aider à reprendre confiance, lâcher prise, comprendre les messages du corps "mal a dit", accepter de "gai""rire", comprendre des problèmes comportementaux, libérer des blocages émotionnels, accompagner la fin de vie et le deuil,….

Les accompagnements personnalisés se font, en fonction des besoins, soit à domicile, à distance ou au cabinet à Renusson.

Rdv au cabinet possible directement sur : https://calendly.com/metlie/rdv.
Pour les animaux les rdvs se font uniquement à domicile ou à distance.
Pour plus de renseignements contactez moi au 06 73 77 21 84 ou par mail contact@metlie.fr
Retrouvez-moi sur Facebook et sur Insta à metliedubonheurentherapie

J3A Fabienne LAVERGNE

Fabrication de vêtements d'enfants de 3 mois à 4 ans.
Possibilité de découvrir les créations sur Facebook : Fabienne Lavergne.
Présente sur le marché de Chauvigny le samedi matin et sur la foire des Hérolles.

Pour plus de renseignement : 06 33 28 47 93

FERME DE LA MÉSANGE

La ferme de la Mésange a ouvert ses portes en mai 2024 à Tournon Saint Pierre, au lieu-dit les Grèves.

Sur la vingtaine d'hectares de l'ancienne ferme familiale, Claire et Jérémie Van Ingen transforment leurs céréales (blé, orge, sarrasin, seigle, etc). Du champ à la chope en passant par la brasserie et du champ à la tartine en passant par leur moulin et le fournil, ils transforment tout à la ferme afin d'offrir des produits simples, sains et de qualité.
La vente à la ferme est ouverte tous les lundis et les jeudis de 16h30 à 19h, vous pouvez venir au fournil pour acheter votre pain au levain cuit au feu de bois, bière paysanne, cookies et pizzas !
En plus des bières en bouteille, ils proposent également des fûts de 30 litres avec prêt de tireuse pour les événements.
Une activité maraîchère est également en cours de création pour diversifier la gamme. L'objectif sera de vendre les légumes par paniers diversifiés pré commandés tout au long de l'année et de transformer une partie de la production en produit de conservation comme des soupes, des sauces etc.

Intéressé.es ? N'hésitez pas à nous rendre visite un lundi ou un jeudi soir ou contactez-nous :
06 81 92 60 35 - fermelamesange@gmail.com

Nos points de ventes :
LUNDI : Vente à la ferme de 16h30-19h
MARDI : Marché de la Roche Posay (matin)
JEUDI : Vente à la ferme de 16h30-19h
VENDREDI : Marché de la Roche Posay (matin)

L'EDITO DU PRESIDENT

Le projet de loi de finances du Gouvernement prévoit de contenir le déficit public à 5% du PIB en 2025. Au-delà de la réduction annoncée des dépenses de l'État et de la hausse de plusieurs taxes, toutes les collectivités locales devront participer à l'effort budgétaire à hauteur de 5 milliards d'euros. Les budgets des communes et intercommunalités, comme ceux des départements et des régions, pâtiront forcément des conséquences de cette réduction de moyens.

En Sud Touraine, beaucoup d'équipements, de projets et de services ont vu le jour ces dernières décennies, et plus encore depuis 2017, création de notre grande Communauté de Communes, Loches Sud Touraine. Nos dépenses publiques ont largement contribué au développement de notre territoire, elles garantissent des services de proximité et une vraie qualité de vie aux habitants et des conditions propices au développement des entreprises. Nos réalisations : maisons de santé, crèches, accueils de loisirs, équipements sportifs et de loisirs, zones d'activités ; nos engagements au service de l'économie, de la jeunesse, de l'alimentation, de la santé, de l'habitat, de l'agriculture, de l'environnement, de la culture sont déterminants si l'on veut maintenir, fidéliser et même attirer de nouveaux habitants sur le territoire.

Alors, comment faire pour continuer à entretenir une campagne vivante dans la période de rigueur budgétaire qui s'annonce ? Comment répondre aux défis contemporains : la transition écologique, le vieillissement de la population, l'évolution du monde du travail… ? Nous avons déjà connu et franchi des périodes difficiles ; celle qui s'annonce éprouvera ce qui a toujours fait notre force : la belle solidarité qui lie la com'com et les 67 communes du territoire.

Ensemble, communes, citoyens, forces vives, nous continuerons à innover et trouverons en nous-mêmes les moyens de bâtir un avenir d'ambitions.

Pour suivre l'actualité de Loches Sud Touraine et comprendre tout l'intérêt de l'action communautaire, feuilletez notre journal « en commun » distribué dans vos boîtes aux lettres en novembre, en février et en juin. Vous pouvez également vous abonner à nos deux lettres d'informations numériques : la Quinzaine et la revue de presse économique, et nous suivre sur Facebook, Instagram, TikTok et notre chaîne Youtube.

LOCHES SUD TOURAINE
Communauté de Communes

Gérard Hénault
Président de la CC Loches Sud Touraine

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX CANTON DE DESCARTES

Mesdames, Messieurs les habitants du canton de Descartes,
Notre Conseil départemental, fait face à une situation financière complexe. Privé d'autonomie fiscale, nous dépendons aujourd'hui des **dotations de l'État.** Cette dépendance nous met à l'épreuve : comment répondre efficacement aux besoins de nos concitoyens par des services de proximité nécessaires et indispensables, tout en réduisant nos dépenses ?
Malgré ces difficultés, nous poursuivons l'engagement que nous avons pris pour garantir à chacun, quel que soit son âge ou sa situation, un avenir digne en Touraine. C'est dans cet esprit que nous avons voté notre « **Schéma unique des solidarités** ». Il traduit notre volonté d'accompagner les habitants d'Indre-et-Loire à chaque étape de leur vie : bien grandir, bien vivre et bien vieillir. Nous voulons que nos politiques sociales soient territorialisées à travers nos Maisons départementales des solidarités (MDS) nos centres d'informations… prenant en compte l'individu en ce qu'il est, de la petite enfance à la fin de la vie. **Cette approche globale et humaine est la pierre angulaire d'une Touraine solidaire.**

Le budget consacré aux collèges représente le premier budget d'investissement du Département. Parce que les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes de demain, et qu'ils portent en eux l'avenir de la Touraine, nous devons leur offrir les meilleures conditions pour réussir.

Comme vous pouvez le constater sur vos territoires, l'entretien des routes est une constante réalité et chaque année un programme est développé afin d'entretenir les routes sur l'ensemble des cantons.
Enfin, le département est une collectivité qui agit au plus près des communes et des associations locales. Nous soutenons les projets qui font vivre notre canton, qu'ils soient culturels, sportifs ou à caractère social. Promouvoir les initiatives d'intérêt général, encourager la dynamique associative, aider les communes à renforcer leurs services publics et réaliser leurs projets : telles sont nos missions quotidiennes.
Malgré les défis qui se dressent devant nous, nous restons engagés et résolument tournés vers l'avenir. Avec vous, ensemble, nous continuerons de bâtir une Touraine dynamique et à l'écoute de ses habitants.

GENEVIEVE GALLAND ET GERARD DUBOIS

Pour nous contacter : majorite@departement-touraine.fr

Si vous ne disposez pas de bac jaune, vous pouvez vous procurer des sacs jaunes gratuitement à la mairie ou au service des déchets ménagers, situé au 57 rue Quintefol, 37600 Loches.
Contact : dechets@lochessudtouraine.com ou au 02 47 92 97 83.

DÉCHETTERIE

Bossay-Sur-Claise « Fond de Launay »
Tél :02 47 94 59 14

Horaire d'ouverture :

	HIVER	ÉTÉ
Lundi	9h à 12h15	9h à 12h15
Mardi	14h à 16h45	14h à 17h45
Jeudi	14h à 16h45	14h à 17h45
Samedi	14h à 16h45	14h à 17h45
	Du 01/10 au 31/03	01/04 au 30/09

BOÎTE À LIVRES

Nous vous rappelons que la commune dispose d'une boîte à livre située Place du 8 Mai. Permettant d'emprunter, d'échanger les livres à disposition.

DÉPOTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages des déchets (ordures ménagères, encombrants, déchets verts …) sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune (notamment à côté des conteneurs à verre et de l'espace poubelle à côté de la mairie).

CARTONS A LA DÉCHETTERIE

Les cartons bruns (de colis, déménagement…) font l'objet d'un recyclage particulier et doivent être déposés à la déchetterie.
Ils ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes ou au point de regroupement.

DESHERBAGE ET ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Il est rappelé que chaque habitant doit participer à cet effort collectif en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté (nettoyage et désherbage)

BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils pouvant être bruyants, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse… ne peuvent être utilisés que :

- de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 du lundi au vendredi
- de 9h à 12h et de 14h30 à 19h le samedi
- de 10h à 12h le dimanche et jours fériés

ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX

Tailles des haies. Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins, là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Elagage. En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voir publique

Obligation d'entretien de son terrain (bâti ou non bâti). Chaque propriétaire est tenu d'entretenir son terrain et de ne pas laisser les végétaux envahir sa propriété ainsi que ses voisins ou la voie publique.

LES BONS GESTES POUR EVITER LES INCENDIES DOMESTIQUES

- **Voici un rappel des gestes à adopter pour limiter les risques pour toute la famille :**

- **Conduite à tenir en cas d'incendie :**

-Evacuez tout le monde afin d'éviter les risques d'intoxication par les fumées précédant la venue des flammes
-Evacuez en empruntant les escaliers
-En sortant, fermez la porte de la pièce en feu puis la porte d'entrée pour ralentir la propagation.
- Une fois dehors, appelez les pompiers (18 ou 112) et répondez calmement à leurs questions.

Si l'incendie ne vous permet pas d'évacuer, renfermez-vous dans une pièce avec fenêtre pour vous manifester auprès des secours !

STOP AU BRULAGE DES DÉCHETS VERTS !

La loi interdit le brûlage de tous types de déchets, et donc également des déchets verts... depuis 1975 ! **Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules fines qu'un poids lourd ayant parcouru 5 000 km !** Et en plus,vous risquez une amende allant jusqu'à 450 €.

Alors, j'en fais quoi de mes déchets verts ?

J'utilise le broyat ou la tonte en paillis pour limiter la pousse des mauvaises herbes et conserver l'humidité ou je le composte et en dernier recours, je les dépose dans l'une de nos 8 déchèteries.

L'ENTRAIDE DE LE TOURAINE DU SUD

LE CHOIX DE LA
COMPETENCE ET DE LA PROXIMITE

Présente sur votre territoire depuis 1993, l'**E**ntraide de la **T**ouraine du **S**ud est reconnue par la DDETS, ses différents partenaires et utilisateurs pour ses compétences humaines et professionnelles.

VOUS ETES A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI, VOUS AVEZ BESOIN DE SERVICES : CONTACTEZ-NOUS !

Avantage fiscal pour les Particuliers

En faisant appel à notre Association agréée par l'Etat, vous bénéficierez d'un **AVANTAGE FISCAL** pour toute mission intégrant la liste des Services à la Personne (Ménage, jardinage, aide aux courses…) L'API TIERS de prestations (Avance immédiate Crédits d'Impôts) peut être mise en place si vous le souhaitez.

LE CHOIX DE LA FLEXIBILITE !

Vous avez besoin d'aide pour quelques heures ou quelques jours ?
Ensemble nous examinerons votre demande et à partir de notre connaissance des personnes inscrites à notre fichier, nous trouverons celle qui répondra le mieux à vos besoins.

LE CHOIX DE LA SIMPLICITE !

Afin de vous libérer de toutes les formalités administratives liées à l'embauche d'un salarié, nous sommes « L'EMPLOYEUR »
Au début de chaque mission, nous établissons un contrat de mise à disposition précisant la nature de la tâche à effectuer ; Vous en déterminerez vous-même les horaires et la durée. Vous êtes **« L'UTILISATEUR ». Tout contrat doit impérativement être retourné à l'Association en fin de mois, rempli et signé des deux parties. Le salarié recevra un bulletin de salaire et l'utilisateur une facture.**

LA SOLUTION PAR L'INSERTION

Vous êtes un Particulier : Facilitez votre quotidien, confiez vos missions de ménage, repassage, entretien d'espaces verts, petits travaux de bricolage, petits travaux de bâtiment, peinture, petite maçonnerie, manutention, aide au déménagement, débarras…
Vous êtes une Association, une Collectivité : Pour des remplacements ponctuels, un surcroît d'activité, vous seconder lors de manifestations, entretiens des locaux, …
Vous êtes un Artisan, une Entreprise, un Agriculteur : Ayez le réflexe d'un dépannage rapide, pour pallier l'absence d'un salarié, pour faire face à une période de surcroît d'activité …
MERCI à vous tous de nous renouveler votre confiance depuis plus de 30 ans !

18 rue le Savoureulx
37350 LE PETIT-PRESSIGNY
Tél : 02 47 94 97 74 E.Mail : entraide.touraine.sud@wanadoo.fr

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est à votre écoute pour le règlement à l'amiable des litiges.

Son rôle

Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige que ce soit pour les particuliers, les sociétés, les artisans ou les associations.

Dans quels domaines ? Il peut intervenir pour des :

Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen…),

- Différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- Litiges de la consommation,
- Impayés, malfaçons de travaux, etc.

Il n'intervient pas pour les litiges de famille et ceux de l'administration.

Exercice de la fonction

- Recruté par la Cour d'Appel, il prête serment et est tenu à l'obligation de neutralité et de confidentialité.
- Il peut, avec l'accord des intéressés, se rendre sur les lieux et entendre des témoins.

Le recours au conciliateur de justice est gratuit
Renseignements sur le site https://www.conciliateurs.fr/

Sur le territoire Loches Sud Touraine,
Vous-pouvez prendre RDV à :
- Preuilly sur Claise (Frances Services) : 02 47 59 83 29

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Entre le 1er jour de votre 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.

Vous devez vous présenter en mairie munis de votre carte nationale d'identité, de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Une attestation vous sera remise.

Cette attestation est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

SIEIL SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE | territoire d'énergie INDRE-ET-LOIRE

LE SIEIL
L'énergie à votre service

Les activités du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) sont en constante évolution afin de servir et accompagner au mieux les collectivités d'Indre-et-Loire dans la gestion de leurs réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public. Le SIEIL exerce en parallèle la mission de contrôle de concession pour le compte des communes.

Actuellement, le SIEIL compte 15 800 km de réseaux électriques, 54 000 points lumineux et 24 300 points de livraison de gaz desservant 70 000 logements en Indre-et-Loire (excepté Tours). Le SIEIL permet également aux communes de gérer leur territoire via un outil cartographique commun (www.sieil37.fr).

Le SIEIL accompagne les collectivités dans leur transition énergétique via la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE. Son but est de développer les énergies renouvelables dans la Région, à travers des projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité, portés par les syndicats d'énergies de ces territoires (www.enercvl.fr).

Il propose également un groupement d'achat d'énergies qui regroupe déjà 574 membres publics sur les départements de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et de l'Eure-et-Loir pour acheter mieux et à prix maitrisés. Pour compléter cette démarche, un comparateur d'offres d'énergies est disponible sur le site du médiateur d'énergie (www.energie-mediateur.fr).

Le SIEIL a achevé le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides. Avec 600 points de charge, l'ensemble du département est désormais couvert. Les usagers peuvent utiliser les bornes avec ou sans abonnement. Désormais cette activité est regroupée au sein de Modulo (MObilité Durable LOcale), une société publique locale créée en partenariat avec le Syndicat d'énergie du Loir et Cher et de la Marne (www.modulo-energies.fr).

Téléphone : 02 47 31 68 68
Courriel : sieil@sieil37.fr
Site internet : www.sieil37.fr
Suivez-nous sur Linkedin

Syndicat intercommunal
d'énergie d'Indre-et-Loire
12-14, rue Blaise Pascal
BP 51314 Tours cedex 1

FRELONS ASIATIQUES

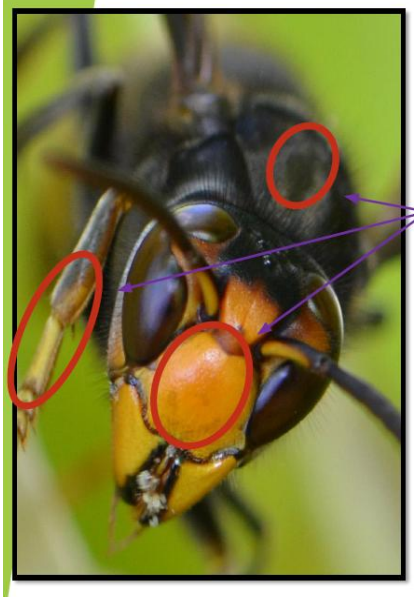

L'équipe de recherche de l'université de Tours et du CNRS recherchent des frelons asiatiques (nids).

Comment les identifier : extrémités des pattes jaunes, thorax noir, face orangée, et taille supérieur aux abeilles et guêpes .

Nous nous déplacerons afin de procéder à leur collecte, **sans frais** pour les propriétaires et sans utilisation de produits chimiques.

Merci de vous adresser à votre mairie ou de nous envoyer un mail :
frelonasiatiqueirbi@gmail.com

<u>France Services Descartes :</u>
La maison de la Tour
5 Rue du Vieux Marché
DESCARTES
Tel : 02 47 59 83 29

<u>Antenne de Preuilly Sur Claise :</u>
3 Avenue du 11 Novembre
PREUILLY SUR CLAISE
02 47 59 83 29

<u>Antenne de Tournon Saint Martin :</u>
4 Place de l'Eglise
TOURNON SAINT MARTIN

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

La petite crèche de Tournon en 2024…

- 5 enfants de Tournon Saint Pierres accueillis à la crèche
- L'infirmière puéricultrice de la PMI vient rencontrer les familles qui le souhaitent, de la crèche ou de l'extérieur, tous les troisièmes mardis de chaque mois.
- Le projet de sieste en extérieur qui consiste comme dans les pays nordiques à faire dormir les enfants dehors presque toute l'année est validé par la CAF, la PMI et la communauté de communes…Les travaux devraient commencer en 2026.

- La Semaine nationale de la petite enfance en mars. Nous avons invité les familles à venir jouer avec nous à la crèche sur le thème choisi par l'association AGIR pour la petite enfance qui organise cet évènement national. Cette année, le thème était « Viens, je t'emmène ». L'équipe a emmené les familles… Dans des univers très différents pour des activités sensorielles… A la mer, en forêt et à la ferme.
- Invitations entre copains : Des échanges ont lieu régulièrement entre les plus grands de la crèche de Tournon et ceux de Pouligny. Ils peuvent se faire d'autres copains, découvrir d'autres adulte, du matériel différents et profiter d'activités entre « grands ». Vanessa de la médiathèque est venue raconter des histoires. A chaque saison, sur un thème d'actualité diverses manipulations sensorielles sont proposées. En amont, les enfants sont allés à Fontgombault ramasser branches, feuilles qui serviront pour les rencontres.

- Jardinage avec les résidents de l'EHPAD de Tournon

Cette année, un projet musical a été mis en place « Partageons en musique » avec l'EHPAD de Tournon. Deux instruments de musique xxl et un livre sonore sont installés dans le parc de la maison de retraite.

Afin de débuter ce projet, les plus grands des deux crèches sont allés jardiner, planter afin dans un premier temps de prendre contact, de créer un jardin sensoriel et construire un épouvantail. Le contact s'est fait doucement, il a fallu s'apprivoiser, mais les échanges ont été riches humainement.

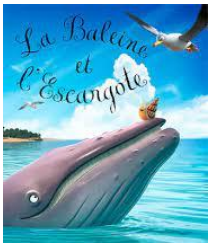

- Cinématernelles au cinéma du Blanc : En général, plusieurs séances de court-métrages avec des histoires adaptées aux-tout-petits nous sont proposés par le cinéma du Blanc. Nous prenons le visiocom pour nous y rendre. Pour les enfants cette sortie exceptionnelle est souvent leur premier contact avec le cinéma. Les enfants des deux structures ont visionné « La baleine et l'escargotte »
- Histoires contées : En février à Pouligny et en avril à Tournon, Stéphanie et Lucie de la Maison de l'Enfance de Douadic, Nathalie et Laurine de la crèche du Blanc sont venues nous conter plusieurs histoires. Elles ont mis en scène ces histoires, à l'aide d'instruments de musique, jouets, chansons… Après avoir écouté attentivement les contes, les enfants ont pu manipuler tous ces objets qui avaient aiguisé leur curiosité… Une autre façon de découvrir les histoires.
- Un journal édité à destination des familles. Ce journal est un travail important, mais il permet de transmettre aux familles ce qui se fait sur la structure, et également de faire de l'information, voire de la prévention (par exemple prévention des écrans avant trois ans, l'importance des doudous, les gestes qui nous semblent agressifs, l'autostimulation etc).

Une nouvelle formule a été mise en place pour alléger le travail de préparation tout en conservant l'intérêt pédagogique du journal : Une fois par mois, chaque structure édite un numéro allégé qui lui est propre et tous les trimestres sort un journal commun qui contient en plus un article de fond.

- Fête de fin d'année : Cette année, le thème choisi était celui du livre. L'équipe a repris la sélection escapage que les enfants connaissaient bien. Dans chaque salle un livre adapté en activité :

« La cabane » : Immersion dans la forêt avec une vraie cabane dans laquelle on peut rentrer, découvrir l'environnement de la forêt *« Comment ça va »* : Mémory géant avec toutes les émotions du livre à associer. *« Le gentil crocodile » :* Un spectacle avec l'histoire du crocodile… 2fois parce que le public en a redemandé… « J'ai la parlotte » : retrouver d'après les sons, les animaux du livre accrochés dans la salle. Et toujours un film très attendu des familles pour retracer les points forts de l'année et la vie au quotidien suivi d'un petit gouter convivial.

- Passerelle accueil de loisirs : Les enfants des deux crèches qui fréquenteront le centre dès la rentrée de septembre se sont retrouvés dans le bus pour aller visiter les locaux et rencontrer les professionnels. En effet, chaque année cette visite est planifiée afin de familiariser les enfants à leur nouvel environnement.
- Les balades saisonnières : Une fois par trimestre, à chaque saison, les plus grands (qui marchent très bien), vont se promener dans bois, chemins afin de ramasser les objets que propose Madame Nature. Les parents sont invités pour ceux qui le souhaitent s'ils sont disponibles pour accompagner la sortie. « La Balade », ce n'est pas seulement marcher, c'est aussi un éveil des sens dans un nouvel environnement, avec de nouveaux sons, de nouvelles odeurs……des expériences sensorielles à partager.
- Médiathèque de Tournon : Vanessa vient une fois par mois environ raconter des histoires aux enfants. Il est toujours intéressant qu'une professionnelle du livre arrive avec son sac à histoires, c'est un temps très convivial de découvertes pour les enfants y compris pour les tout-petits qui ne peuvent pas aller à la médiathèque. Effectivement les enfants ne s'assoient pas forcément sur le tapis pour les histoires. Certains continuent de jouer et ont cependant une oreille attentive. Cela permet aussi aux bébés de participer à cette découverte des histoires et du livre. C'est toujours un plaisir pour les enfants, outre écouter Vanessa venir raconter des histoires, d'aller la rencontrer dans son univers au milieu des livres. Les enfants y passent entre grands un moment d'écoute et de lecture, de manipulation des livres, un moment intense.
- Le vote du prix Escapages : Un grand jour le 11 avril ! Après avoir lu toute l'année les quatre livres de la sélection, les enfants ont pu voter avec Vanessa, pour leur livre préféré et c'est sans grande surprise que le livre « J'ai la parlotte » est arrivé en tête. « Nos jeunes citoyens en herbe » ont pris leurs rôles très au sérieux : vote dans l'isoloir, décompte des voix…

- Spectacle de Noël : Le spectacle de Noël a été proposé aux familles à la salle des fêtes du Blanc. Nous avons accueilli les familles avec les petits fours cuisinés par la cantine de Tournon et des jus de fruits. Ce temps convivial a permis aux familles de discuter, regarder les enfants jouer, échanger avec l'équipe jusqu'au début et après le spectacle. Ce spectacle « (e) mouvoir » a permis aux familles de partager un moment magique dans un décor tout blanc qui s'ouvre progressivement pour laisser place à un décor habité par de drôles de personnages

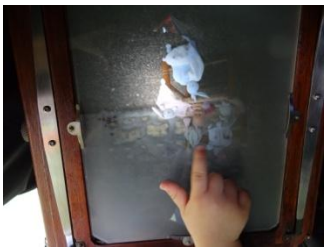

- Projet photos : Un papa de la crèche de Tournon a proposé aux enfants un atelier photo argentique. Cet atelier a eu pour but de faire participer les enfants (et les professionnelles) à la création de photos sur plaques de verre. Préparation du décor, photo avec un appareil à chambre, développement et tirage. Les photos ont été exposées à prenez l'air, puis au Parc en juillet, Les créations sont maintenant affichées dans l'entrée de la crèche.
- Les ateliers couture parents-pros : De bons moments de partage et découvertes pour tout le monde. Un projet commun de petit sac à dos pour aller chercher des livres à la médiathèque. 3 ateliers ont été organisés dans l'année qui ont réunis 3 mamans. A la fin de l'année, une dizaine de sacs ont été cousus avec du tissus de récupération.
- Les atelier enfants/parents/professionnels : plusieurs ateliers ont été proposés aux familles. En janvier, mars et décembre. Les différents ateliers ont permis, pour le premier de manipuler de la semoule, pour le deuxième de patouiller et faire patouiller les animaux dans de la boue comestibles, puis de laver les animaux. Pour le troisième atelier, les familles ont fabriqué des bouteilles sensorielles à emporter à la maison. Pendant ces ateliers avec les familles se créent des liens importants entre l'équipe et les familles, mais aussi entre les familles.
- Classe passerelle : Plusieurs séances ont permis aux plus grands de visiter et passer du temps à l'école pour se familiariser avec les locaux, les activités, la cour…. En mai pour la Première sortie à l'école, le programme était la découverte en douceur avec la visite des locaux. Les séances suivantes ont permis aux enfants de tester la cour de récréation puis la classe avec le groupe d'enfants en activité.
- L'aménagement du jardin : Le samedi 30 novembre, un groupe de parents volontaire est venu travailler. Suite à une rapide réunion de préparation un soir, 3 papas, 1 papi, deux mamans et des membres de l'équipe ont démonté des palettes pour construire un tipi, aménager des jeux dans le jardin, planter des fleurs grimpantes, construire un parlophone et fabriquer un épouvantail : Nestor. Ce projet devrait continuer au printemps 2025 pour que les enfants puissent s'épanouir, créer, explorer autant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la crèche.

COMITE DU SOUVENIR FRANÇAIS DE TOURNON

Notre association a pour objet de conserver la mémoire de ceux et celles qui sont morts pour la France au cours de son histoire notamment en entretenant leurs tombes ainsi que les monuments élevés à leur gloire, d'animer la vie commémorative en participant à des cérémonies patriotiques et à des manifestations locales et de transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives.

Nos activités et manifestations en 2024 :

Le comité du souvenir Français a été présent lors des différentes cérémonies commémoratives avec son porte drapeau (cérémonie du 8 mai 2024 -fête nationale du 14 juillet 2024 -cérémonie du 11 novembre 2024, autres cérémonies commémoratives locales)

Lors des cérémonies du 8 mai 2024 et du 11 novembre 2024, le comité du Souvenir Français a déposé une gerbe au monument aux morts ainsi qu'une rose sur les tombes de défunts morts pour la France au cimetière de Tournon Saint Pierre. Le comité a fait de même pour la commune de Tournon Saint Martin.

Nombre de membres adhérent :

Le nombre d'adhérents de notre comité est en légère baisse, le comité est composé de 15 adhérents.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter par mail :

M. Delaneau, le président jean-luc.delaneau@orange.fr ou

Mme Bachelier la trésorière nat.bachelier@orange.fr

CULTURE ET LOISIRS DIT COMITE DES FÊTES

En 2024, le Comité des Fêtes de Tournon St Pierre a essayé de maintenir ses animations.

Le dimanche 21 avril, l'association a organisé un vide grenier avec une vente de plants, de produits locaux et artisanaux.

Et le dimanche 17 novembre, s'est déroulée la 21ème foire aux arbres, en association avec la Commune de Tournon St Pierre.

Tout au long de la journée, des exposants ont proposé des produits locaux, artisanaux, des arbustes, des plantes.

La journée a commencé par une randonnée de 2 parcours (10 et 15 kms) avec un ravitaillement à mi-chemin et le vin chaud à l'arrivée.

Comme chaque année, la traditionnelle choucroute a été servie.

Un animateur accompagné de son orgue de barbarie a animé ce moment festif.

Rendez-vous en novembre prochain pour la 22ème foire aux arbres.

Pour plus d'animations, nous espérons toujours l'arrivée de nouveaux bénévoles. N'hésitez pas à nous rejoindre, à apporter vos idées.

La Présidente,
Nicole Thibault (06.80.45.18.01)

LE FOYER CINÉMA

Activité cinéma **année civile 2024** du 1erjanvier au 31 décembre :
- 2 542 entrées
- 135 séances de cinéma

Association d'Education Populaire - AEP
Le Foyer
11, Rue de la gare
36 220 Tournon St Martin
accueil@le-foyer36220.fr
SIRET : 481732170 00016 - APE 9499Z

Temps fort de l'Année 2024 :
- Changement des statuts : Mars 2024
- Nom de l'association : AEP Le Foyer
- Ouverture de l'association au plus grand nombre (adhésions)
- Renouvèlement du CA par 1/3 chaque année
- Aménagement PMR
- Mécénats Système son extérieur

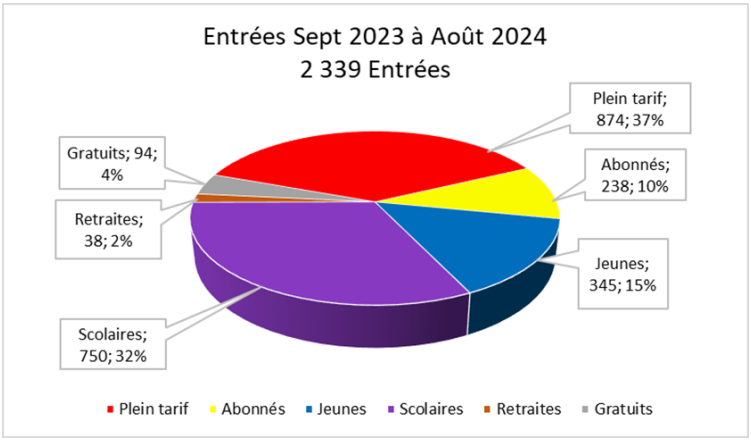

Le Foyer
11 Rue de la gare
36220 Tournon Saint-Martin

TOURNON RANDO

Randonnée douce tous les jeudi matin de 9h30 à 11h30 ; départ place de la Mairie de Tournon St Pierre.

Randonnée tous les dimanche matin ; selon un calendrier établi par le club ; covoiturage et départ place St Martin à Tournon St Martin.

Nos sorties saison 2023 – 2024 :

- 18 novembre 2023 : Ramassage des déchets
- 10 décembre 2023 : randonnée au profit du Téléthon
- 17 décembre2023 : randonnée de Noël
- 7 janvier 2024 : randonnée de l'épiphanie
- 11 mars 2024 : escapade à Loches ; du château à Beaulieu les Loches
- 21-24 et 28 mars 2024 : Flamme olympique ; tour de l'Indre des clubs
- 14 avril 2024 : randonnée à Le Blanc, au profit de SOLIDAGO, épicerie solidaire.
- 20 avril : une journée à Tours ; Tours et vieux Tours avec guide.
- 16 mai 2024 : Fouras l'Ile d'Aix ; la journée ; tour de l'ile d'Aix ; déplacement en car.
- 23 juin 2024 : randonnée dans les Monts d'Ambazac (Haute Vienne) la journée.
- 30 juin 2024 : randonnée et pique-nique

Renseignements : 06 24 51 39 87

JUMELAGE-TOURNON BARZAGO

Le 27 janvier 2024, nous avons organisé un repas italien qui a réuni 134 personnes. L'ambiance a été très festive.
Du 25 au 28 avril nous sommes allés à Barzago, en autocar. Le jeudi soir nous sommes accueillis dans nos familles italiennes puis le vendredi est dédié à une visite organisée par le comité de jumelage de Barzago.
Nous avons visité la ville de Crema : le sanctuaire Santa Maria della Croce et le Museo Civico.
Quelques membres du jumelage se retrouvent chaque jeudi pour des cours d'italien.

SCLT BOULE LYONNAISE

Le club a participé à plusieurs événements en 2024.
La finale championnat fédéral départemental quadrette vétérans 2024 a été organisé à TOURNON ST MARTIN
La rencontre TOURNON ST MARTIN – LE BLANC (championnat fédéral départemental quadrette vétérans 2024)
Et la participation du club au championnat départemental fédéral tête à tête 2024 qui s'est tenu à BELABRE (36).

ASSOCIATION DE CHASSE

L'association a réalisé 14 battues aux grands gibiers pour un prélèvement de 8 sangliers,3 chevreuils,2 renards sur l'année 2024.
L'association est toujours à la recherche d'actionnaire dynamique, pour les manifestions afin d'assurer la pérennité de l'association.
Le président de l'association est M. Jean NOUHANT.
Contact : 06 89 37 91 34

Le Foyer Socio-éducatif du collège Jean-Rostand (FSE)

C'est une association loi 1901, Elle a pour but de permettre aux jeunes du collège de Tournon Saint Martin de pouvoir avoir accès à des activités, des projets organisés par l'équipe éducative du collège. Les présidentes sont karen Vérité pour les adultes et Melle Gagnot Louise pour les collégiens.

En 2023/2024 de nombreuses activités ou projets ont été soutenus par le FSE :
Atelier pliage (Mathématique) : Origami
Concours Mathématique
L'achat groupé des fournitures scolaires
Les photos de classe et photos de groupe
La journée cohésion des 6èmes à Beauval
La journée portes ouvertes
Le voyage à Lacanau
Les journées à thème au niveau du collège (Halloween, Noël, Carnaval…)
Le Bal de fin d'année

Le FSE a aussi financé, l'achat :
D'un billard pour mettre dans le hall,
Plusieurs tabourets culbutos pour mettre dans les classes,
Des jeux de sociétés pour le club de mathématiques et le CDI.
Du matériel sportif pour les récréations,
Un salon cocooning pour mettre dans le hall
Du matériel adapté pour les enfants en situation de handicap.

Pour Financer l'ensemble de nos projets, nous pouvons compter sur nos propres actions (Adhésion des familles, Loto, vente de chocolat de noël, madeleine Bijou, portes ouvertes, photo de classe…) Mais aussi sur les subventions des communes d'où sont originaires les jeunes élèves, **Le FSE remercie la commune de Tournon Saint Pierre qui nous a encore soutenu en 2024.**

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ECOLE

Lors de l'année 2024, l'association A2E a organisé plusieurs manifestations au profit des projets de l'école pour les enfants.
L'association a pu financer l'achat de différents matériels et sorties (grâce aux municipalités et participations des parents et habitants lors des diverses organisations).

Vous y trouverez :
Le carnaval
Le loto
La Kermesse
Le pot de bienvenue
L'assemblée générale
Halloween
Le goûter de Noël
La tombola

Après de nombreuses années à la présidence du judo club de Tournon Saint Martin, Virginie Fourmaux et Sandrine Trabach ont passé la main à un nouveau bureau.

Le nouveau bureau est constitué de :

- Le président, Lefort Frédéric, de Rosnay 07-87-85-60-03
- Le trésorier, Courtot Christophe de St Pierre de Maillet
- La trésorière adjointe, Plaud Teiko de Néons sur Creuse
- La secrétaire, Pouvelle Henria de Rosnay

Actualité du club

En novembre 2024, des judokas de Tournon St Martin ont fièrement représenté leur club au tournoi de Descartes. Résultat : Marlène Fourmaux, 3ème de sa catégorie, Rose Lefort, 1ère de sa catégorie et Marko Isikovic, 1er de sa catégorie. En janvier 2025, Marlène Fourmaux et Clara Fiot ont décroché toutes les deux la 5ème place au championnat trois départements des minimes à Rochefort. Elles sont qualifiées pour la phase régionale à Bordeaux. Ci-dessus, Clara en ceinture orange et Marlène en ceinture verte.

Les portes ouvertes pour le judo seront : les 4 samedis du mois de juin, les 4 samedis du mois de septembre et les deux premiers samedis d'octobre.

Maxime vous accueille au dojo le samedi de 10h30- 12H30 et Marie- Pierre vous accueille au dojo le mardi de 20h15 à 21h45.

Professeur de judo Maxime : 06-66-66-10-83
Professeur de taïso Marie-Pierre : 06-79-55-47-94

LE BAD TOURNON 36

Le BAD TOURNON 36 est une association sportive qui accueille les jeunes à partir de 16 ans, mais également les adultes. Les séances de badminton se déroulent au sein du gymnase de Tournon Saint Martin, le mardi et le vendredi de 19h30 à 21h30 ainsi que le dimanche de 10h à 12h. Ainsi nos adhérents ont la possibilité de venir une ou plusieurs fois par semaine.

Depuis sa création, notre club a su conserver son esprit convivial et sa dynamique permettant chaque année de maintenir une quarantaine d'adhérents. En effet, nous avons clôturé la saison en Juin 2024 à 54 adhérents et démarré la suivante avec 36 adhérents en décembre 2024.

L'année 2024 a été riche en manifestations : tournoi de la galette en janvier, plusieurs rencontres avec les clubs de Preuilly-sur-Claise et de Le Blanc, ont eu lieu. La machine à corder achetée en 2022 fonctionne toujours bien, les adhérents demandent régulièrement de faire changer leur cordage. L'achat de nouveaux volants et de nouvelles raquettes régulièrement, permet d'offrir aux adhérents, de bonnes conditions d'entraînement lors des séances. Le club continue de distribuer des gobelets et des tee-shirts floqués à l'effigie du club, aux nouveaux adhérents.

En 2024, la soirée paëlla organisée par le club, a de nouveau eu lieu le 16 mars, à la salle des fêtes de Tournon-Saint-Pierre. Cette soirée fut un succès, avec plus de participants que l'année précédente, et a permis de récolter des fonds pour la vie du club.

Pour nous contacter :
Le président, Marc BILLARD, 06-30-68-32-09
La secrétaire, Marion BALIGAND, 07-77-98-38-65

AGTB

L'association compte 118 licenciés sportifs :
19 latinos, 14 babys, 23 twirlings et 62 gymnastes.
Les entraînements sont le jeudi soir pour les latinos et pour les autres sections le samedi matin ou l'après-midi suivant les catégories.
L'AGTB a participé au forum des associations, elle a organisé des ventes de chocolats, saucissons, fromages, un repas en novembre, un loto en février et le gala en mai.

Les latino fitness

Au niveau sportif, les 4 équipes d'athlètes de gymnastes ont participé au championnat départemental à Châteauroux et se sont qualifiées pour participer au championnat régional à Châteauroux et à Château Renault.

Les athlètes de twirling ont participé à un open de twirling, au championnat départemental organisé à Tournon Saint Martin et au championnat national à Chambon-Feugerolles.

Nous sommes fiers de nos athlètes qui comme tous les ans se dépassent pour s'approcher ou monter sur les podiums. On n'oublie pas également les encadrants bénévoles qui prennent de leur temps pour les entraîner et pour se former afin d'accompagner au mieux les athlètes.
De nombreuses personnes se sont formées cette année :3 en parcours gym, 4 en gymnastique artistique, 5 en PSC1, 4 ont obtenu le Brevet Fédéral d'Aide Animateur en twirling, et 1 est devenue Formatrice Ufolep.
Vous pouvez nous aider dans ces missions. Il est désormais possible, depuis cette année, d'être bénévole sans pratiquer (adhésion de 5 euros). Ainsi nous serons ravis de vous retrouver dans l'organisation
du prochain loto (1er février) et du gala (14 juin) Quant aux athlètes en 2025 ils pourront participer :

- au championnat départemental de gym qui a lieu le 25 et 26 Janvier à Châteauroux
- au championnat départemental de Twirling à Mézières

et s'ils performent, les championnats régionaux et nationaux semblent être à leur portée.

Gym

L'AGTB remercie ses sponsors pour leur soutien : Charpentier Brémaud Stéphane, charpentier Debien Dimitri, cabinet d'expert-comptable Fiducial, Epicerie Fourmaux et Electricien Hervouet Mickael.

Quelques twirls

<u>Pour tous renseignements :</u>

Association Gymnique Twirling Bâton chez Mme DION Séverine, 4 le petit roche 36220 NEONS SUR CREUSE tel : 0683906562,
Mail : gym.twirl36@gmail.com , et notre page Facebook : AGTB Tournon St Martin

Salle Baby Gym

Séance du 26/01/2024

Présents : Mme THIBAULT, Mme FORTIN-BREMAUD, Mme GADOIS-BRAULT, Mme MICHAUX, M. HAQUETTE, M. JARDIN, M. CHAMPION, M. MICHON, M. PENEVERE, M. VAN INGEN **Absents excusés :** Mme BRAULT

CRÉATION DE POSTE ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ : Mme Le Maire informe le conseil municipal que la secrétaire de mairie a demandé un détachement de 1 an à compter du 15/03/2024. L'assemblée délibérante, Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service administratif, Sur le rapport de Mme le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** la création à compter du 19/02/2024 de ce poste dans le grade d'adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet (35/35ème). Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 19/02/2024 au 18/02/2025 inclus, avec une période d'essai de 3 mois. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION VAL TOURAINE HABITAT : Mme Le Maire présente le rapport suivant : En tant que collectivité, la commune est réservataire d'un certain nombre de logements clairement identifiés au sein du parc de social des bailleurs sociaux. La loi Elan de 2018, modifie profondément les règles en la matière, en instaurant, à compter du 24/11/2023, une évolution de la gestion de la demande de logement social et des attributions. C'est pourquoi, pour le patrimoine existant, la gestion en flux viendra se substituer au système actuel de gestion en stock. Cette réforme répond à plusieurs objectifs : - Apporter plus de souplesse à la gestion du parc social, - Optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée, faciliter la mobilité résidentielle et favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés, - Renforcer le partenariat entre les bailleurs et les réservataires pour une meilleure gestion des attributions au service de la politique du logement. Cette évolution, placée sous la responsabilité des bailleurs sociaux, va entraîner diverses modifications concrètes, notamment les règles de gestion. Ces nouvelles règles devront être formalisées, notamment en passant une nouvelle convention entre le bailleur social, avec chacun de ses réservataires de logements sociaux. Cette convention définit : - Le patrimoine locatif social concerné, - L'état du stock de logements réservés - L'estimatif du flux de logements, - Les modalités de gestion de la réservation de la collectivité locale, - Les objectifs quantitatifs à atteindre pour le bailleur et le flux de logements, - Les modalités d'attribution des logements, - Les modalités d'évaluation annuelle, - Les modalités d'actualisation, - La durée de la convention, Validation du Conseil Municipal à l'unanimité.

PARTICIPATION FINANCIÈRE SÉJOUR AU SKI : Mme le Maire rapporte qu'elle a échangé avec M. HERVO, maire de Tournon-St-Martin concernant une participation financière pour le séjour au ski des enfants de l'école primaire George Sand. Le coût du séjour s'élève à 378 € par enfant soit au total pour 41 élèves 15 498 €. Mme le Maire demande de se prononcer sur une participation financière aux frais de ce voyage scolaire. Parmi les 41 élèves, 5 font parties de la commune de Tournon-St-Pierre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'octroyer une subvention de 500 € pour ce voyage.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE : Mme Le Maire rappelle que la société Eolfi a pour projet de développer sur la commune un parc agrivoltaïque. Cette société a tenu une permanence d'information les 13 et 14/11/2023 et les élus ont pu échanger avec le porteur de projet, les agriculteurs concernés et les riverains le 15/01 dernier. Mme Le Maire invite le conseil municipal à donner son avis sur ce projet, par un vote à bulletin secret ou à main levée ; le vote à bulletin secret est retenu à l'unanimité. A la majorité, le conseil municipal, **EMET** un avis défavorable : **pour : 1 – contre : 7 – abstention : 2.**

QUESTIONS DIVERSES : CHAUFFAGE SALLE DES FÊTES : L'entreprise Clément est intervenue sur le système de chauffage de la salle des fêtes pour le réparer provisoirement en attendant le vote du budget.
VOIRIE : Il est signalé : des nids de poules sur la rte du Gd Vicq, un problème sur le panneau « voie sans issue » de La Réchauderie, des pierres sur le trottoir de la rte de Renusson venant du mur d'un riverain, une dégradation de la voie communale du lotissement de la Chapelle, de la mousse sur les trottoirs de la rue de la mairie, les herbes sur les trottoirs de la rte d'Yzeures et de Preuilly, des voitures stationnées devant le garage DSJ gênant la visibilité pour ceux qui sorte du multi-accueil,
TRAVAUX RUE DES CYCLAMENS : Les travaux sont presque terminés. Mme Le Maire précise que cette voie sera désormais limitée à 3,5 T et à 2,50 M de largeur.
DIVAGATION CHIEN : un élu informe de la divagation d'un chien sur le secteur de La Guilloterie.
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : un conseiller souligne que l'horaire choisi pour la réunion de ce soir est plus facile pour lui que l'horaire habituel (20H00). Les membres présents confirment que fixer à 18H00 les réunions du conseil municipal serait plus judicieux. Mme Le Maire prend note de cette remarque.

Séance du 11/03/2024

Présents : Mme THIBAULT, M. HAQUETTE, Mme BRAULT, M. JARDIN, Mme GADOIS-BRAULT, Mme FORTIN-BREMAUD, Mme MICHAUX, M. MICHON, M. VAN INGEN **Absents excusés :** M. CHAMPION donne pouvoir à M. HAQUETTE, M. PENEVERE donne pouvoir à M. JARDIN

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE : Mme Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives au budget communal pour l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune. Mme Le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son cpte de gestion avant le 1/06, comme la loi lui en fait obligation. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du cpte administratif du maire et du cpte de gestion du receveur, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **ADOPTE** à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE : VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03/04/2023 approuvant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023, VU les délibérations approuvant les décisions modificatives à cet exercice, Le Maire ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme BRAULT , conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **ADOPTE** le compte administratif communal de l'exercice 2023, arrêté comme suit :
Investissement : Dépenses : 92408,87 Recettes : 53320,63 Déficit : -39088,24 Fonctionnement : Dépenses : 260 383,66 Recettes : 364 030,74 Excédent : + 103 647,08

AFFECTATION DU RÉSULTAT AU 31/12/2023 : Constatant que le cpte administratif 2023 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur : Excédent de Fonctionnement cumulé : **+250 848,34** -Solde d'investissement reporté :**- 54 454,56** -Reste à réaliser dépenses : **89 218,00** Reste à réaliser recettes : **8 628,00** Le conseil municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'investissement déficitaire de 2023 au budget Primitif 2024 comme suit : ***Article001**–Solde d'investissement report - 54 454,56 € **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 2023 au budget primitif 2024 comme suit : ***Article1068** –Affectation 135 044,56 € ***Article 002** - Résultat de fonctionnement reporté 115 803,78 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : Mme Le Maire présente le budget ainsi équilibré :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	475 612,78	385 809,00	138 081,00	273 125,56	613 693,78	632 934,56
Résultat reporté		115 803,78	54 454,56		54 454,56	115 803,78
Restes à réaliser			89 218,00	8 628,00	89 218,00	8 628,00
totaux	475 612,78	475 612,78	281 753,56	281 753,56	757 366,34	757 366,34

Vu l'envoi du projet de budget envoyé par courrier électronique le 27/02/2024, Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'équilibre du budget primitif de la commune pour l'année 2024.

INDEMNITES DES ELUS : La loi Engagement et Proximité du 27/12/2019 codifiée à l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que : « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ». Indemnités annuelles(en brut) : Thibault Nicole (maire) : 12 410,46 - Haquette Stéphane (1er adjoint) : 4 812,12 – Brault Marie Françoise (2ème adjoint et Vice-Présidente du Syndicat des eaux de Fontgombault : 8 113,02 – Jardin Lilian (3ème adjoint) : 4 818,12

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : Mme Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Le conseil municipal, Sur la proposition du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le tableau des effectifs permanents de la collectivité à comme suit : Filière technique : - 1 Adjoint technique territorial principal de 1ère classe : 35/35ème : pourvu -1 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe : 23,5/35ème : pourvu Filière administrative : - 1 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe : 30/35ème : pourvu

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : Mme Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Le conseil municipal, Sur la proposition du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le tableau des effectifs non permanents de la collectivité à comme suit : Filière admnistrative : - 1 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe : 35/35ème pourvu,

PRIME POUVOIR D'ACHAT : Mme Le Maire rappelle à l'assemblée : Après la fonction publique de l'Etat et hospitalière, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle destinée à soutenir les agents face à l'inflation, a été créée dans la fonction publique territoriale, publié au Journal Officiel du 1er novembre 2023. Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Cette prime est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime du même nom, prévue pour les agents publics de l'État et hospitaliers. La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024. Le Conseil Municipal **DECIDE,** à l'unanimité, le versement de cette prime à chaque agent.

QUESTIONS DIVERSES : 1°) CHASSE AUX ŒUFS : Les enfants de la commune sont conviés pour la traditionnelle chasse aux œufs dans le parc du presbytère le lundi 1er avril 2024. Les élus sont invités à participer à la mise en place, ce même jour à 10H00/10H15 au presbytère. Un verre de l'amitié sera offert à l'issue.
2°) ADHÉSION AMR37 : Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu une facture de l'association des maires ruraux d'Indre et Loire, dans le but d'adhérer à leur association. Les membres du conseil municipal présents ne souhaitent pas valider cette adhésion, au titre qu'elle fait doublon avec l'association des maires d'Indre et Loire à laquelle la commune cotise.
3°) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FONTGOMBAULT : Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Fontgombault signale, ce jour, " une légère odeur de vase" de l'eau du robinet. Depuis plusieurs semaines, les fortes pluies ont eu un impact significatif sur la qualité des eaux en entrée de stations de traitement. **Ces dernières fonctionnent correctement et permettent de délivrer une eau potable répondant aux normes de qualité imposées par l'Agence Régionale de Santé (ARS)**. Bien que cette odeur peut sembler gênante, l'eau est bien potable et sans risque pour la santé comme en témoignent les différentes analyses réalisées par le Syndicat et l'ARS sur ces derniers mois.
4°) CURAGE DES FOSSÉS : Mme Le Maire fait le point sur la liste des fossés à curer.
5°) CHEMINS RURAUX : Il est rappelé que les chemins ruraux sont fermés à la circulation du 1er octobre au 1er avril chaque année. Toute personne est invitée à respecter cette réglementation (cf arrêté du maire du n°01/10/2015).

Séance du 02/04/2024

Présents : Mme THIBAULT, M. HAQUETTE, Mme BRAULT, M. JARDIN, Mme GADOIS-BRAULT, Mme MICHAUX, M. MICHON, M. VAN INGEN, M. CHAMPION, M. PENEVERE **Absents excusés :** Mme FORTIN-BREMAUD

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2024 : A compter de 2024, le taux de Taxe Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales. Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 soit : Taxe Habitation : 12.22% Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :31.48% Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 33.52%

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : Mme Le Maire soumet au conseil municipal les différentes demandes de subvention d'associations. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **DÉCIDE** d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2024 :
Associations communales : Culture et Loisirs TSP : 100 € Société de chasse TSP : 100 € Fury Lan : 100 €
Associations locales : Club du 3ème âge des 2Tournon : 100 € Amicale Sapeurs-Pompiers :100 € Tournon Rando : 100 € Foyer Socio-Educatif du collège : 100 € AGTB (Twirling) : 100 € Association des amis de l'école A2E : 100 € Judo club TSM : 100 € Comité de jumelage TSM : 100 € Club tir à l'arc (Les Archangels) TSM : 100 € Badtournon 36 : 100 € SLCT Boules Lyonnaises : 100 € Association Education Populaire :100 € Zarbi'cyclette : 100€ Amicale des Anciens Combattants et AFN : 50 € Le Souvenir Français TSM : 50 € Entraide de la Touraine du sud : 50€ Croix Rouge Preuilly : 50 € ADMR Yzeures sur Creuse : 50 € Repar Lab : 50€ **MONTANT TOTAL 1 900 €** Il est rappelé que le conseil municipal se réserve le droit de ne pas verser de subvention dans le cas où les associations ne fourniraient pas un dossier de demande complet ainsi qu'un compte-rendu annuel des activités.

AUTORISATION POUR LE DEVIS CLÉMENT : Mme Le Maire présente le devis de l'entreprise Clément d'un montant de 12 996 € HT pour l'installation de la climatisation dans la salle des fêtes en remplacement de l'ancienne installation. Devis validé à l'unanimité.

IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES : Mme le Maire informe l'ensemble du conseil municipal concernant le débat qui s'est tenu à propos des Zones d'accélération de la production des énergies renouvelables, au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes Loches Sud Touraine, le 14 décembre 2023 ; Elle informe les possibilités de production d'énergies renouvelables. L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'exclure tous projets éolien et agrivoltaïque. Les possibilités communales ont été proposées et transmises

BORNE WFI A LA MAIRIE : De la connectivité pour nos territoires ruraux : Mme le Maire présente le projet à l'ensemble du conseil municipal qui consiste à installer une borne Wifi territoriale au départ de la mairie permettant un accès wifi

gratuit et sécurisé pour les citoyens. Cette borne permet de développer de nouveaux services à la population, permet la gestion interactive des réseaux et des bâtiments publics à partir de capteurs et permet les appels sur wifi si la commune est située en zone blanche. C'est un réseau unique sur le territoire des deux départements d'Indre et Loire et Loir et Cher. Le financement de l'équipement est réalisé par Val de Loire Fibre dans le cadre de la délégation de service public de déploiement de la fibre. Pour équiper la commune, Val de Loire Numérique a choisi les bornes wifi de la maque Ruckus, référence en la matière. C'est une borne robuste, de qualité et pérenne. Elle dispose de norme récente, avec une faible consommation électrique (environ 30€/par an). Le prix de la maintenance annuelle est de 124€ HT. La mairie dispose d'un numéro d'assistance en cas de problème. A la majorité, le conseil municipal, **EMET** un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES : Zarbi'cyclette : L'assemblée générale de l'association Zarbi'cyclette se déroulera le mardi 9/04/2024 au Gd Pressigny. En 2024, la 3ème édition aura lieu le 28/09 avec un départ de Tournon St Pierre et de la Celle St Avant. Tous se retrouveront à Boussay pour la continuité de la fête.
Les panneaux photovoltaïques sur la route d'Yzeures S/Creuse : Une gêne visuelle a été constatée sur la route d'Yzeures S/Creuse au lieu-dit « Launay » lorsque le soleil se réverbère sur les panneaux photovoltaïques installés sur une habitation située route de Preuilly S/Claise au lieu-dit « L'Echaudé ». La mairie n'est pas décisionnaire des normes de cette installation. Le conseil municipal propose de faire remonter cette gêne à la Direction Départementale des Territoires pour l'inclinaison des panneaux lors de la demande d'autorisation.
Fête du monde rural : Nouvelle appellation pour le comice agricole, cet évènement se déroulera les 9 et 10/08/2024 à Preuilly S/Claise.
Présentation du projet éolien : Mme le Maire informe une reprise de contact de Mme CHALLAS de P&T Technologie qui souhaite un temps d'échange et de présentation de ce projet et l'avancement sur la commune en présence du conseil municipal. Mme le Maire va convenir d'une date de réunion.

Séance du 13/052024

Présents : Mme THIBAULT, M. HAQUETTE, Mme FORTIN-BREMAUD, M. JARDIN, Mme MICHAUX, M. MICHON, M. CHAMPION, Mme GADOIS-BRAULT **Absents excusés :** Mme BRAULT, M. VAN INGEN M. PENEVERE

CRÉATION DE POSTE PARCOURS EMPLOI COMPETENCES : Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a un besoin d'accroissement temporaire d'activité au sein du service des agents communaux au sein du service espaces verts. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans le grade d'agent technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non-complet (20/35ème) pour une durée de 12 mois allant du 1/06/2024 au 31/05/2025 inclus : *Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 2*

AUTORISATION POUR LE DEVIS SARL BRAULT Charly : Mme Le Maire présente le devis de la SARL BRAULT Charly pour des travaux de curage de fossés qui s'élève à 4 270.00 € HT. Le conseil valide mais ne prend pas de décision car il y a un second devis en cours de création rajoutant des busages.

APPEL A PROJETS DE CITEO « LE TRI HORS FOYER » : Mme le Maire informe le conseil d'un projet concernant la collecte séparée des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyers, proposé par la communauté de commune du Sud Loches Touraine. Cette collecte concerne les déchets produits par la consommation nomade dans les espaces publics fréquentés comme le centre-ville, rues commerçantes, rue hors centre-ville, parcs, lieux touristiques, établissements recevant du public (ERP)

CHANGEMENT DE CORRESPONDANT CNAS : Mme Le Maire rappelle que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Cette association loi 1901 à but non lucratif est un organisme d'action sociale. Elle offre des prestations diversifiées de qualité (aides financières, réductions négociées, chèques vacances, prêts à taux réduits…). Suite au départ de Mme FONTAINE en date du 15/03/2024, le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un représentant les agents au sein du CNAS. Après délibération, à l'unanimité, **DÉSIGNE** comme déléguée représentant l'agent VIAUVY Francine.

QUESTIONS DIVERSES : Dans le cadre du Contrat Local de Santé Loches Sud Touraine, la prévention et la lutte contre les violences conjugales et les violences intra-familiales se développent sur le territoire en relation avec la Déléguée aux droits des femmes à l'égalité entre les femmes et les hommes de la Préfecture, la Cie de Gendarmerie de Loches et la CPTS Sud Lochois, sont proposés des temps de rencontre réalisés par le CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, à savoir,le 11/06 au Petit-Pressigny, et également **l**e 25/06 à Loches ou le 10/12 à Ferrière Larçon.
Un point a été fait sur l'installation illicite des gens du voyage sur la commune. Les procédures adminis- tratives et judiciaires sont en cours.

Séance du 09/07/2024

Présents : Mme THIBAULT, M. HAQUETTE, Mme BRAULT, M. JARDIN, Mme MICHAUX, M. MICHON, M. CHAMPION, Mme GADOIS-BRAULT **Absents excusés :** Mme FORTIN-BREMAUD, M.VAN INGEN Donne son pouvoir à Mme THIBAULT M. PENEVERE

IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES : Mme le Maire rappelle les possibilités de production d'énergies renouvelables déjà évoquées durant le conseil municipal du 2 avril 2024. L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'exclure tous projets éoliens et agrivoltaïques sur la commune. En revanche, le conseil autorise le photovoltaïque chez les particuliers.

AUTORISATION POUR LE DEVIS DE VOIRIE « LES GREVES » : Mme Le Maire présente les devis des 2 entreprises, l'un d'un montant de 55 987.50€ HT et l'autre de 42 612.80€ HT pour le chemin communal des Grèves donnant accès au dépôt de l'entreprise de forage VAN INGEN. Mme le Maire et l'ensemble du conseil municipal reportent la décision au prochain conseil en raison d'un manque d'élément.

QUESTIONS DIVERSES : Mme le Maire et Mme BRAULT ont reçu l'intervention de deux représentants pour l'assurance AXA. Cette proposition consiste à mettre à disposition une complémentaire santé standard à des conditions tarifaires préférentielles pour les administrés de la commune, d'une éventuelle réunion publique proposée par AXA.
Information : les stores et le vitrage de la salle des fêtes ont été changés par l'entreprise BOURBON. Mme le Maire rappelle les horaires de la cérémonie du 14 juillet, elle donne la date de la fête rurale les 9-10/08/2024 à Preuilly S/Claise, elle indique que la Foire aux Arbres se déroulera le 17/11/2024 et que le repas des ainés aura lieu le 7/12/2024.

Séance du 16/09/2024

Présents : Mme THIBAULT, Mme FORTIN-BREMAUD, Mme GADOIS-BRAULT, Mme MICHAUX, M. HAQUETTE, M. JARDIN, M. MICHON, M. PENEVERE, M. VAN INGEN, Mme BRAULT, M. CHAMPION

ZONAGE FRANCE RURALITE REVITALISATION : Mme le Maire rappelle que la réforme des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), adoptée en Loi de Finances pour 2024, est entrée en vigueur le 01/07/2024 avec un nouveau zonage appelé France Ruralité Revitalisation (FRR). Elle expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones FRR mentionnées au II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G. **VALIDE** à l'unanimité

AUTORISATION POUR LE DEVIS DE VOIRIE « LES GREVES » : Mme Le Maire présente les trois devis des entreprises pour le chemin communal des Grèves donnant accès au dépôt de l'entreprise de forage VAN INGEN. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions, **VALIDE** le devis de l'entreprise BTS pour le montant de 42 612.80€ HT

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS : Il est mis en place un référent déontologue dans les conditions prévues par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de la commune de Tournon-St-Pierre. Rappel des missions du référent déontologue :
L'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Charte de l'élu local a été complété par la disposition suivante « *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte* ».
Présentation de Madame Catherine CHAMPRENAULT : Elle a exercé comme magistrate de l'ordre judiciaire et a occupé, tout au long de sa carrière, différents postes : Substitute du Procureur, Première Substitute, Avocate Générale, Procureure de la République puis Procureure Générale près la Cour d'Appel de Paris. Elle est aujourd'hui retraitée de la Magistrature. Ce parcours exceptionnel, ses compétences et sa grande expérience en font une personnalité tout à fait qualifiée pour assurer le rôle de référente déontologue des élus locaux de la commune. Par ailleurs, elle n'exerce aucun mandat d'élu local ni n'est agent de la commune de Tournon-St-Pierre. Au vu de l'ensemble de ces éléments, Mme Champrenault est désignée pour exercer cette mission de référente déontologue des élus de la commune de Tournon-St-Pierre. Cette désignation est prévue pour une durée de 1 [un] an à compter du 01/06/2024. La référente déontologue sera rémunérée par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune de Tournon-St-Pierre selon des modalités définies ultérieurement.
La référente déontologue peut être saisie par tout élu local commune de Tournon-St-Pierre. elle pourra être saisie par voie écrite : -soit par courriel à une adresse dédiée en indiquant, dans l'objet de cette saisine, le terme « CONFIDENTIEL ». -soit par courrier à l'adresse de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire (34 place de la Préfecture – BP 62028 – TOURS Cedex 01) sous une double enveloppe cachetée portant la mention « CONFIDENTIEL – A l'attention de Mme Catherine CHAMPRENAULT – Référente déontologue des élus ». Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par la référente déontologue qui mentionnera la date de réception.

QUESTIONS DIVERSES : *Demande de subvention de l'association SYNERIAA de DOUADIC afin d'organiser des événements musicaux. *Mme le Maire présente le devis demandé à l'entreprise NOREMAT pour l'achat d'une faucheuse-débroussailleuse a bras articulé a déport pour un montant de 37 500.00€ HT. *Elle rappelle la date de la Foire aux Arbres prévue le 17/11/2024. *Elle indique que la journée de la Zarbi'cyclette est le 28/09. *Elle redonne également la date du

repas des ainés le 7/12/2024, *le syndicat des Eaux de Fontgombault ouvre ses portes le mercredi 16 octobre 2024 pour une visite guidée de la station de traitement.

Séance du 28/10/2024

Présents : Mme THIBAULT, BRAULT, Mme FORTIN-BREMAUD, Mme GADOIS-BRAULT, M. HAQUETTE, M. JARDIN, M. MICHON, Mme MICHAUX - **Absent excusé :** M. CHAMPION donne son pouvoir à THIBAULT **Absents non excusés :** M. PENEVERE, M. VAN INGEN

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE : Mme Le Maire fait lecture du code général des collectivités territoriales de l'article L.2122-22-16 indiquant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ».Le juge administratif s'assure de la qualité pour agir au nom de la commune du maire par une vérification de la délibération du conseil municipal lui donnant délégation pour ester en justice « même en l'absence de toute contestation sur ce point ». Par ailleurs, l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales précise que le maire peut déléguer la possibilité d'agir en justice au nom de la commune à des adjoints et des conseillers municipaux, dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du même code, sauf disposition contraire de la délibération du conseil municipal portant délégation au maire. Dans ce cas, le juge administratif vérifie la qualité pour agir au nom de la commune de l'adjoint au maire au moyen, d'une part, de la délibération du conseil municipal, d'autre part de l'arrêté portant délégation à l'adjoint ou au conseiller municipal pour intenter au nom de la commune une action en justice. Le conseil municipal demande à être consulté pour chaque procédure, cette consultation doit faire l'objet d'une délibération. Après en avoir délibéré, est autorisée à 5 voix pour et 4 abstentions.

REDEVANCE ORANGE 2024 : Orange est redevable auprès de la commune de la redevance d'occupation du domaine public routier. Mme Le Maire présente le récapitulatif . Pour 2024, les montants plafonds des redevances dues par les opérateurs de télécommunications pour le domaine public routier communal s'élèvent à : Artère aérienne : 11.214km x 64.36 € = 721.73€ Artère en sous-sol : 5.569 km x 48.27€ = 268.81€ Emprise au sol : 0.5m2 x 32.18€ = 16.09€ **Total : 1 006.63€**

RAPPORT TRIENNAL LOCAL DE SUIVI DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS : Mme Le Maire informe le conseil municipal du rapport triennal local de suivi de l'artificialisation des sols sur la commune de Tournon St Pierre.

**QUESTIONS DIVERSES : ***Mme Le Maire informe que le salon régional de l'agriculture se déroulera les 15-16-17 Novembre 2024 à TOURS : FERME EXPO. * La communauté de commune Loches Sud Touraine invite l'ensemble du conseil municipal à assister aux réunions organisées par la commission habitat. Madame le maire énumère les dates. *Une exposition se tiendra du vendredi 22 au 27 novembre 2024 à Azay Le Ferron pour les 80 ans de la libération « été 1944- résistance et libération en Sud-Touraine et Indre ». *Congrès des Maires d'Indre-et-Loire qui se tiendra le mercredi 4 décembre prochain au Palais des Congrès de Tours.

Séance du 12/12/2024

Présents : Mme THIBAULT, Mme FORTIN-BREMAUD, Mme GADOIS-BRAULT, Mme MICHAUX, M. HAQUETTE, M. JARDIN, M. MICHON **Absent excusé :** M. VAN INGEN **Pouvoir :** M. CHAMPION pouvoir à Mme THIBAULT M. PENEVERE pouvoir à M. HAQUETTE

TARIFS COMMUNAUX 2025 LOYERS COMMUNAUX : L'augmentation des loyers ne peut excéder la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) chaque trimestre, et qui correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers. La variation annuelle pour le 3ème trimestre 2024 est à 3.26 %. Vu le contexte économique actuel, l'assemblée délibérante opte pour une augmentation des loyers à 1.75%. En fonction de ces dispositions, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, **FIXE** le montant des loyers, comme suit, pour 2025. * Logement 2 place du 8 mai :323 **€** *Logement 2 bis place du 8 mai : 420 **€** *Logement 3 place du 8/5 : 222 **€** *Logement 1 place du 8/5 : 357 **€** *Logement école, 27 rte de Preuilly :452 **€** *Logement A presbytère 1 place du 11/11 : 525 **€** *Logement B presbytère (étage) : 5 place du 11/11 : 417 **€** *Logement B du presbytère 3 place du 11/11 (RDC) : 221 **€**

TARIFS COMMUNAUX 2025 SALLE DES FÊTES ET ASSOCIATIONS : Le conseil municipal rappelle qu'il accorde une location gratuite (salle et cuisine) par an de la salle des fêtes aux associations de Tournon St Pierre et de Tournon St Martin (à l'exception du chauffage/climatisation qui restent à la charge des associations). En ce qui concerne les particuliers, sont considérés comme utilisateurs de la commune les habitants de Tournon St Pierre et Tournon St Martin. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, **DÉCIDE** d'augmenter les tarifs de la salle des fêtes et de la salle des associations pour l'année 2025 de 2%. Il est rappelé qu'en aucun cas la vaisselle ne doit sortir de la salle des fêtes, ce qui signifie que la vaisselle ne peut être louée. Un chèque caution d'un montant de *500 euros*, sera demandé aux utilisateurs. A la fin du séjour, il sera restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux, si des dégradations ont été constatées.

Les associations locales disposent gratuitement de la salle des associations, pour les particuliers : 78€
Un chèque caution d'un montant de *200 euros*, sera demandé aux utilisateurs. A la fin du séjour, il sera restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux, si des dégradations ont été constatées.

LOCATION SALLE DES FETES	**TSP - TSM**	**Hors Tournon**
FORMULE 1 JOUR	139 euros	181 euros
FORMULE WEEK-END	178 euros	219 euros
VIN D'HONNEUR	45 euros	61 euros
CUISINE	82 euros	82 euros
CHAUFFAGE/CLIMATISATION 1 JOUR	53 euros	53 euros
CHAUFFAGE/CLIMATISATION 2 JOURS	60 euros	60 euros
NETTOYAGE (en cas de non nettoyage par les utilisateurs) NETTOYAGE VIN D'HONNEUR (en cas de non nettoyage par les utilisateurs)	54 euros 39 euros	54 euros 39 euros

TARIFS COMMUNAUX 2025 CONCESSIONS CIMETIÈRE : Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **FIXE** à 2% l'augmentation des tarifs à compter du 1er janvier 2025, arrondis **CONCESSIONS (2m²) :** Concession cinquantenaire: 113 euros Concession trentenaire : 65 euros **CREUSEMENT DE FOSSES :** Fosse simple (profondeur 1,60 m) : 87 euros **COLOMBARIUM :** Concession 15 ans : 408 euros - Concession 30 ans : 546 euros - Concession 50 ans : 817 euros Ouverture de case pour urne supplémentaire : 44 euros

TARIFS COMMUNAUX 2025 ÉTANG DE LA BALASTIÈRE : Le tarif de location de l'étang de la Balastière est révisé annuellement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** à 1 397 € la location de l'étang de La Balastière, à compter du 01/01/2025

TARIFS COMMUNAUX 2024 CLASSE DE L'ANCIENNE ÉCOLE : Une des salles de classe de l'ancienne école est mise à disposition d'un artisan de la commune, pour du stockage de petits matériels. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** le montant du loyer à 50 € par mois, sans augmentation pour l'année 2025.

ADHESION A L'AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE : La commune a contracté depuis longtemps un contrat collectif auprès de la **M**utuelle **N**ationale **T**erritoriale (MNT), contrat de prévoyance portant sur une garantie maintien de salaire, afin de protéger les agents de la collectivité en cas d'arrêt de travail prolongé. Actuellement, un agent sur 4 adhère à cette garantie professionnelle. Dans un contexte de progression continue du nombre et de la durée des arrêts de travail, conduisant à une forte augmentation des compléments de salaires versés aux adhérents, la MNT fait évoluer son taux de cotisation passant de 2.28% à 2.51%, au 1/01/2025.La MNT oblige le versement par la collectivité, d'une participation d'un montant minimum de 7 € par mois et par agent. Mme Le Maire propose au Conseil Municipal, le versement par la collectivité d'une participation au titre de la Prévoyance, Cette participation pourra être versée à tout agent justifiant de son adhésion à une garantie prévoyance maintien de salaire labellisée. Adoptée par le Conseil.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIEIL : Considérant les demandes d'adhésion à la compétence Eclairage public pour les Communautés de communes du Castelrenaudais et Loches Sud Touraine, **Vu** les délibérations des conseils communautaires du 21/02/2024 pour la Communauté de communes du Castelrenaudais et du 27/06/ 2024 pour la Communauté de Commune Loches Sud Touraine approuvant leurs adhésions à la compétence Eclairage public du SIEIL, **Vu** les délibérations du Comité syndical du SIEIL du 11/06 et du 8/10/2024 validant les adhésions, **Adopté à l'unanimité .**

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE LOCHES SUD TOURAINE 2023 : Mme le Maire expose le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Commune Loches Sud Touraine. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son approbation concernant ce rapport.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE 2025 : Comme chaque année, le Conseil Départemental propose de reconduire le **F**onds **D**épartemental de **S**olidarité **R**urale (FDSR) destiné aux petites communes. L'appel à projets pour 2025 est lancé et la demande de subvention doit être déposée avant le 31/12/2024. Le Conseil Municipal a recensé des travaux de voirie à réaliser dès 2025. Des devis ont été établis et le plan de financement prévisionnel serait le suivant : Travaux de voirie : 22 353,00€HT FDSR : 6 328€ Part commune : 16 025€ HT

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2025 : Mme Le Maire rappelle que le Règlement Départemental de Sécurité Incendie s'impose aux communes. Le constat est que plusieurs bornes incendie de la commune sont invalidées par le **S**ervice **D**épartemental d**'I**ncendie et de **S**ecours 37 (SDIS 37). Dans ce cadre, il convient donc d'installer des bâches incendie afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, notamment à « La Bagonne ». Cet investissement, contribuant à l'amélioration des dispositifs de défense contre les incendies en zone rurale, est éligible à la DETR. Le plan de financement prévisionnel de l'investissement pourrait être le suivant : * Installation bâche: 3 108,90€ Terrassement : 6 262,32€ Branchement eau : 1 243,42€ soit 10 614,64€ HT DETR / 6 368,78€ Part commune : 10 614,64€

Mairie de Tournon Saint Pierre

2 Place du 11 Novembre
02 54 37 50 02
mairie@tournonstpierre.fr

www.tournonsaintpierre.fr

Horaires du secrétariat :
Lundi et vendredi 09H00-12H30
et 14H00-17H00
Mardi, mercredi et jeudi 09H00-12H30